



Cent dixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue à la salle Madeleine Lamoureux, au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, le mercredi 13 mai 2026 à 9 h 15.

PRÉSENCES

VAL-DES-SOURCES	M. Hugues Grimard
SAINT-ADRIEN	Mme Émilie Windsor
SAINT-GEORGES-DE-WINDSOR	M. René Perreault
WOTTON	M. Jocelyn Dion
Directeur général et greffier-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

MOT DE BIENVENUE

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux membres du comité.

2026-05-0900

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE l'ordre du jour est accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité.

2026-05-0901

PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2026

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2026, tous d'un commun accord exemptent le préfet de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 8 avril 2026 est accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité.

FONDS FLI / FLS / FSE

2026-05-0902

SOUDURE HB

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du Comité d'investissement en date du 13 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,



QUE la MRC octroie un prêt FLI régulier de 7 750 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS de 7 750 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FSE volet Nouvel entrepreneur de 4 000 \$.

Conditions préalables :

- Preuve d'obtention du financement prévu dans la structure de financement ;
- Caution personnelle de Gabriel Hardoin au montant du prêt consenti ;
- Souscrire à une police d'assurance générale (multirisque) spécifiant la MRC comme bénéficiaire en cas de sinistre.

Conditions de maintien :

- Production d'états financiers trimestriels et annuels (état des résultats, bilan) ;
- Suivi via un comité de gestion trimestriel avec la SADC.

Adoptée à l'unanimité.

PA PRÊT-À-MANGER

M. Frédéric Marcotte informe les membres du comité administratif des détails du financement.

2026-05-0903

SERVICE MÉCANIQUE DB

CONSIDÉRANT la présentation de l'analyse du dossier et la recommandation du Comité d'investissement en date du 13 mai 2026;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Mme Émilie Windsor et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,

QUE la MRC octroie un prêt FLI régulier 7 575 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLS de 10 100 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FLI relève de 7 575 \$.

QUE la MRC octroie un prêt FSE nouvel entrepreneur 10 000 \$.

Conditions préalables

- Souscrire à une police d'assurance sur les vies d'Anaël Langlois et David Boulet et nommer la MRC bénéficiaire en fonction du solde du prêt ;
- Obtenir la caution conjointe et solidaire d'Anaël Langlois et David Boulet.
- Fournir la preuve de mise de fonds des promoteurs.
- L'incorporation de l'entreprise

Conditions de maintien

- Production et remise d'états financiers trimestriels (état des résultats, bilan) ainsi que la liste des comptes client et des comptes à payer;
- Fournir une convention entre actionnaires à la satisfaction du PRÊTEUR.
- Fournir au PRÊTEUR le paiement des frais de gestion et de suivi de 1,5% du montant du prêt.

Adoptée à l'unanimité.

CRALM Inc.

M. Frédéric Marcotte informe les membres du comité administratif des détails du financement.

CHEZ GUIGUI INC.

M. Frédéric Marcotte informe les membres du comité administratif des détails du financement.

ADMINISTRATION

2026-05-0904

AVENANT À LA CONVENTION DU RÉSEAU ACCÈS PME

CONSIDÉRANT la Convention de subvention du réseau accès PME intervenue entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC des Sources le 17 septembre 2025.

CONSIDÉRANT que la mise à jour économique de novembre 2025 prévoit 45,2 M\$ pour renouveler le financement pour le Réseau accès PME;

CONSIDÉRANT que le MINISTRE a été autorisé à prolonger le financement annuel de 215 000 \$ du Réseau accès PME pour les exercices financiers 2026-2027 et 2027-2028 en modifiant la convention de subvention conclue avec 100 municipalités régionales de comté et à signer un avenant à la convention de subvention à cette fin.

CONSIDÉRANT qu'un avenant 1 à la Convention de subvention du réseau accès PME intervenue entre le ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie et la MRC des Sources a été soumis pour signature.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources autorise le préfet, M. Hugues Grimard, à signer ledit avenant 1 de la Convention de subvention du réseau accès PME.

Adoptée à l'unanimité.

2026-05-0905

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ENTRETIEN PAYSAGER 2026, 2027 ET 2028, POUR LES BÂTISSSES DU 309, RUE CHASSÉ À VAL-DES-SOURCES, 12, ROUTE 116 À DANVILLE ET 600, RUE GOSSELIN À WOTTON

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources a demandé des soumissions à deux entreprises pour l'entretien paysager de trois de ses bâtisses situées au 309, rue Chassé à Val-des-Sources, 12, route 116 à Danville et 600, rue Gosselin à Wotton pour les saisons estivales 2026, 2027 et 2028;

CONSIDÉRANT la réception des soumissions de Gestion 2000 et d'Entretien paysager Annic;

CONSIDÉRANT que la MRC des Sources est soumise au règlement 263-2021 Règlement de gestion contractuelle de la MRC des Sources concernant la conclusion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics issue de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] ;

CONSIDÉRANT la section III, article 14 de la Loi sur les contrats des organismes publics [L.R.Q., chapitre C-65.1] et compte tenu du montant de l'offre de service, la MRC peut procéder par une entente de gré à gré afin d'octroyer le contrat de service d'entretien paysager de ses bâtisses;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion
et appuyé par le conseiller M. René Perreault

ET RÉSOLU,



QUE la MRC des Sources octroie le contrat à Gestion 2000 pour l'entretien paysager de trois de ses bâtisses pour les saisons estivales 2026, 2027 et 2028, aux montants suivants :

- 309, rue Chassé, Val-des-Sources – 1 260 \$ taxes nettes incluses;
- 12, route 116, Danville – 735 \$ taxes nettes incluses;
- 600, rue Gosselin, Wotton – 787,50 \$ taxes nettes incluses.

QUE le directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, soit et est autorisé à signer les ententes de service au nom de la MRC des Sources avec Gestion 2000.

Adoptée à l'unanimité.

2026-05-0906

AUTORISATION D'AJOUT D'UN GESTIONNAIRE DE CRÉDIT MRC

CONSIDÉRANT que, dans l'exercice de ses fonctions en tant que contrôleur financier, Mme Jo-Ann Courtemanche doit, entre autres, communiquer et gérer avec Desjardins toutes transactions financières reliées au compte de la MRC des Sources;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault
et appuyé par la conseillère Mme Émilie Windsor

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources délègue Mme Jo-Ann Courtemanche, contrôleur financier, en plus du directeur général et greffier-trésorier, M. Frédéric Marcotte, déjà gestionnaire du crédit MRC, le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »).

QUE la MRC des Sources soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables.

QUE la MRC des Sources s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités.

QUE les personnes identifiées ci-dessus soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes.

QUE les personnes identifiées ci-dessus puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant.

QUE la MRC des Sources autorise la Fédération des caisses Desjardins du Québec à émettre une de ces Cartes au nom de Mme Jo-Ann Courtemanche, contrôleur financier et une autre au nom de M. Pierre-Luc Dusseault, directeur du développement.

Adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

2026-05-0907

RATIFICATION – FIN DE PROBATION DE M. PASCAL CADORETTE, COORDONNATEUR EN SÉCURITÉ INCENDIE ET PUBLIQUE

CONSIDÉRANT l'entrée en poste de M. Pascal Cadorette, en tant que coordonnateur en sécurité incendie et publique, le 3 novembre 2025;

CONSIDÉRANT que la période de probation a pris fin le 3 mai 2026;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive présentée par M. Frédéric Marcotte, directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. René Perreault et appuyé par la conseillère Mme Émile Windsor

ET RÉSOLU,

QUE la MRC des Sources engage officiellement, en date du 4 mai 2026, M. Pascal Cadorette, en tant que coordonnateur en sécurité incendie et publique.

Adoptée à l'unanimité.

OFFRE DE SERVICE D'ÉVALUATION DES GESTIONNAIRES

M. Frédéric Marcotte présente l'offre de service de la firme de ressources humaines BLRH pour l'évaluation des gestionnaires de la MRC qui débutera sous peu.

ÉVALUATION ANNUELLE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

M. Frédéric Marcotte demande aux membres du comité administratif quelles sont les attentes des élus concernant l'évaluation annuel du directeur général de la MRC.

Les élus ont convenu d'attendre le rapport de l'évaluation 360 des gestionnaires avant de se positionner sur leurs attentes envers l'évaluation annuelle du directeur général de la MRC.

PRIORITÉS ANNUELLES

Aucun suivi.

VARIA

Aucun autre sujet.

2026-05-0908

FIN DE LA RENCONTRE

Le conseiller M. René Perreault propose la levée de la séance à 10 h 11.

Adoptée à l'unanimité.

Hugues Grimard
Préfet

Frédéric Marcotte
Directeur général et greffier-trésorier